

Pas de réunion de l'asbl CD du R.G.C.C. le
Mardi 29 AVRIL 2014
Périodique 1.437
SITE : www.rgccf.be
E-MAIL CQ : brasseur@skynet.be

PERTE DES POINTS

Pour avoir aligné le joueur DI BERNARDO Gianni 28/01/1983 non affilié à la date initialement prévue (28/12/13).

Le club AC CHATELET perd la rencontre du 26/04/2014 AC CHATELET – ACRES DREAM TEAM sur le score de 0-5 (1-2)
L'amende pour joueur irrégulier est appliquée

PROCHAIN PERIODIQUE APRES
L'AG DU 20/06/2014.
VERIFIER SUR LE SITE POUR
D'EVENTUELLES MODIFICATIONS.

AYANT APURE SA DETTE, LE CLUB
FC ATLAS EST RE-INTEGRE EN
DIVISION 1

*
-

1/2 finale de coupe RGCC du 17/05/2014 :

15h00 AC CHATELET – CHU CHARLEROI

15h00 SC WAINAGE – FONTAINE UNION

Deux fois 35 minutes, si égalité à l'issue du temps réglementaire, prolongations 2 X 10 minutes, si l'égalité persiste, tir au but suivant réglementation URBSFA

CHANGEMENT D'HEURE

COUPE RGCC DU 17/05/2014

AC CHATELET – CHU CHARLEROI **15h00**
au lieu de 13h00

CONVOCATION REUNION DU MARDI 13
MAI 2014 au local du RGCC « LE
CASTELIN » 13, Place de l'Hôtel de Ville à
Chatelet

(PO) = Présence OBLIGATOIRE
(PF) = Présence FACULTATIVE

NEANT

*
-

AMENDES ET FRAIS DIVERS :

Matches du 26/04/2014

*** F.A. N.R. ou R. = Feuilles d'arbitres non rentrées ou retard :**

*** R. N.C. ou R. = Résultats non communiqués ou retards :**

7. LA LEGIA	1x3 €
10.MATRICULE 22	1x3 €
14.CHARLEROI 61	1x3 €
32.FC RCCF	2x3 €
	1x6 €
36.JS MARCHIENNE	1x3 €
	1x6 €
37.FC VAL D'HEURE	1x3 €
39.FC DD SPIRITUEUX	2x3 €
49.AC CHATELET	1x3 €
j. irrégulier	1x15 €
50.LE MODERNE	
Forfait	1x100 €
53.AC B. VILLERS 2	1x3 €
56.SC WAINAGE	2x3 €
65.YILDIZ CLUB 61	
R. NC ou R. 4° inf.	1x40 €
	1x3 €
71.SPORT AMITIE FP	1x3 €
78.ACRES DREAM TEAM	1x3 €

PROCHAINE REUNION DE L'ASBL CD du
RGCC LE MARDI 13 MAI 2014 à 18h15 (si
besoin voir convocation)

N'OUBLIEZ PAS DE VISITER NOTRE SITE
www.rgccf.be (VOIR SUR GOOGLE
CHROME)

LE PERIODIQUE PAPIER RESTE LE 1°
REFERENT (*faire les modifications dans*
***votre carnet calendrier*).**

EN CAS DE RETARD POSTAL,
CONSULTER LE SITE POUR LES
CONVOICATIONS.